



Yaoundé, le 22 mai 2024

Le Bureau Exécutif National du Syndicat National des Personnels d'Appui des Universités d'Etat du Cameroun (SYNAPAUC)

A

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Objet : Application des décrets Présidentiels 2023/158 du 06 mars 2023 et 2024/057 du 21 février 2024 portant revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires, aux Personnels d'Appui des Universités d'Etat.

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre haute hiérarchie aux fins de solliciter votre appui administratif dans l'application des décrets suscités sur l'ensemble des **onze (11) Universités d'Etat**.

En effet Monsieur le MINETAT, les prix des matières de première nécessité ont subi une double augmentation surtout en ce qui concerne le carburant, en **février 2023 et février 2024**, chose qui a amené **S.E Paul BIYA, le Chef de l'Etat**, père de la Nation soucieux du bien-être de tous ses enfants y compris les Personnels d'Appui à augmenter d'abord **5,2% en mars 2023** sur les salaires des agents publics ensuite **5% en février 2024**.

Monsieur MINETAT/MINESUP, nous tenons à vous faire savoir que seul deux Recteurs sur onze sont à jour en ce qui concerne l'application effective et totale desdits décrets. Il s'agit de Monsieur le Recteur de l'Université de Douala et de Monsieur le Recteur de l'Université de Yaoundé I, que nous remercions grandement pour avoir fait du Personnel d'Appui l'une de ses priorités. L'application de ces décrets par les deux Universités d'Etat sert à ce jour, de jurisprudence pour les neuf (09) autres Universités d'Etat qui sont encore réticentes, chose qui peut amener les Personnels d'Appui de ces neuf Universités de s'agiter et ceci ne saurait être beau pour l'image de l'Enseignement Supérieur raison pour laquelle nous sollicitons votre appui administratif. Certaines Universités comme Ngaoundéré et Bertoua ont au moins commencé avec l'application des 5,2%. Cependant dans les autres c'est le statu quo.

Monsieur le MINETAT/MINESUP, nous saisissons aussi cette opportunité pour attirer votre attention à propos des résolutions **prises à la Primature et au**

MINESUP, le 07 février dernier. Lors de cette rencontre, la Primature avait donné deux semaines pour le traitement de l'un des dossiers en cours faisant l'objet du préavis de grève ; **il s'agit de la validation de la grille consensuelle adoptée au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS), le 18 octobre 2023 entre les responsables du MINESUP, MINTSS et SYNAPAUC.** Entre temps, cela a un peu traîné puisque les statistiques que les responsables des Universités devaient vous envoyer sont arrivées avec un léger retard. Après cela les responsables du dialogue social de votre département ministériel ont sollicité d'autres documents complémentaires auprès du SYNAPAUC notamment, la grille du 21 janvier 2021, le décret du 13 janvier 2012 relatif aux accessoires de salaire des Personnels d'Appui et aussi trois bulletins de personnel par Université (Décisionnaire 1-6 ; Contractuel 7-9 ; et Cadre 10-12). Tout ceci a été transmis depuis le mois d'avril 2024 mais jusque-là cela traîne encore pour des raisons que nous ignorons.

Monsieur le MINETAT /MINESUP, nous ne pouvons pas finir sans évoquer le fameux **dossier de 2014 sur lequel toute l'attention des Personnels d'Appui est focalisée.** Certes la dette a été consolidée mais pas prise en compte dans le budget 2024 lors de la **session parlementaire de novembre 2023.** Mais lors de la réunion du **30 janvier 2024** tenue au MINESUP et présidée par Monsieur l'Inspecteur Général des Services du MINESUP, une promesse avait été faite à cet effet que cela pourra être pris en compte lors de la **session parlementaire de juin 2024 (Correctif budgétaire).**

Monsieur le MINETAT/MINESUP sachant compter sur votre magnanimité habituelle et votre oreille attentive accordée aux Problèmes des Personnels d'Appui, nous comptons une fois de plus sur vous pour la résolution des différents problèmes relevés **pour le bien être des Personnels d'Appui en particulier et de la Nation en général car ces Personnels d'Appui sont des dignes fils et filles de la République du Cameroun, notre Chère Patrie.**

Dans l'attente d'une suite favorable à notre correspondance,

Veuillez agréer, **Monsieur le MINETAT/MINESUP,** l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Bureau Exécutif National,
Le Président National



Stéphane Ference Akoh
Code Contractuel
d'Administration

Ampliation :

- PRC
- PAN
- PM
- MINFI
- MINTSS
- Recteurs et Vice-Chancellors des Universités d'Etat
- Bureau International du Travail/Ydé
- UGTC
- CN-SYNAPAUC
- Présidents Régionaux SYNAPAUC